

# Calendrier

Pour assurer la mise en œuvre d'un recrutement, le responsable d'opération doit impérativement transmettre au service administratif le dossier complet de la/des personne(s) à recruter au moins 15 jours avant la date d'embauche prévue. Les embauches programmées au mois d'août suivent un calendrier spécifique en raison de la fermeture estivale du cabinet comptable chargé de traiter les payes.

Date d'embauche (calendrier général)	Date de transmission du dossier
Entre le 1 <sup>er</sup> du mois et le 15 du mois	Transmission du dossier complet au plus tard le 31 du mois N-1
Entre le 16 du mois et le 31 du mois	Transmission du dossier complet au plus tard le 1 <sup>er</sup> du mois N
<b>Mois d'août</b>	
Embauche entre le 1 <sup>er</sup> et le 31 du mois d'août	Transmission du dossier complet au plus tard le 15 juillet

Révision #2

Créé 16 janvier 2024 18:40:46 par Arnaud Contentin

Mis à jour 16 janvier 2024 18:47:31 par Arnaud Contentin